

Déclaration du Royaume du Maroc
Lors de la Réunion d'intersession de la Convention d'Ottawa
- Session du Comité de la mise en œuvre de l'Article 5 -

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de prime d'abord de féliciter l'Autriche pour sa désignation à la présidence de la 16^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention d'Ottawa et de l'assurer du soutien et de la coopération de ma délégation.

Je remercie et félicite également le Président et les membres du Comité de la mise en œuvre de l'Article 5.

Monsieur le Président,

Bien qu'il ne soit Etat Partie à la Convention, le Royaume du Maroc souscrit pleinement à ses principes fondateurs et buts humanitaires et, partant, s'active dans la mise en œuvre de ses obligations de déminage, de destruction de stock, de sensibilisation, de formation et de prise en charge des victimes.

S'attachant aux valeurs et principes Universels des Droits Humains et faisant priorité de la sécurité et le bien être de ses citoyens, le Maroc poursuit inlassablement depuis janvier 2007 les activités de déminage à travers le territoire national. Ce faisant, les unités des Forces Armées Royales agissent selon trois modes opératoires :

- 1- Le déminage dans le cadre d'un programme annuel visant l'assainissement des zones suspectes répertoriées. Pour l'année en cours, **(16)** modules de déminage ont été engagés sur le terrain.
- 2- Les activités de déminage accompagnant la réalisation de projets socioéconomiques dans les régions infectées par les mines terrestres et les Restes Explosifs de Guerre. A cet effet, **(31)** détachements de déminage ont été actionnés durant l'année en cours.
- 3- Des interventions limitées dans le temps et dans l'espace à la suite d'incidents survenus ou sur demande des populations au cas de besoin urgent exprimé. On compte à ce titre **52** interventions pendant l'année 2017.

Ces efforts consentis ont permis à la date du 31/05/2017 d'éliminer la menace sur une superficie de **4932,79** Km². Les engins explosifs meurtriers qui y sont découverts et détruits sont au nombre de **(4803)** pour les mines A/P, **(16770)** pour les mines A/C et quelques **(18932)** Restes Explosifs de Guerre. Ces statistiques font le bilan des activités entreprises de janvier 2007 jusqu'au 31 mai 2017.

Monsieur le Président,

Je terminerai mon propos en réitérant la disposition de ma délégation à poursuivre ses efforts pour le renforcement de la Convention ainsi que la réalisation de ses nobles objectifs.

Je vous remercie.